



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 12

TEROSON RB 4120 ELASTIC known as TERODICHT ELASTIK
DK 310ML INTE

No. FDS : 76503
V007.1

Révision: 03.11.2014

Date d'impression: 06.01.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON RB 4120 ELASTIC known as TERODICHT ELASTIK DK 310ML INTE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Mastic monocomposant pour joints

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG
Adhesive Technologies
Salinenstrasse 61
4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 7000

Fax: +41 (61) 825 7303

ua-productsafety.de@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

|| Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 3
|| H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (DPD):

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

|| **Mention de danger:** H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

|| **Conseil de prudence:** P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
|| **Prévention**

Éléments d'étiquetage (DPD):

Phrases R:

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:

Mastic d'étanchéité

Substances de base pour préparations:

Caoutchouc

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
KW C8-10 aromatique < 0.1% benzene 64742-95-6	265-199-0	< 10 %	Danger par aspiration 1; Oral(e) H304 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335, H336 Liquides inflammables 3 H226 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
1,2,4-triméthylbenzène 95-63-6	202-436-9	< 5 %	Liquides inflammables 3 H226 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411 Irritation cutanée 2 H315 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332
mésitylène 108-67-8	203-604-4	< 2,5 %	Liquides inflammables 3 H226 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
N,N'-dithiodi-o-phénylenedibenzamide 135-57-9	205-201-9	< 0,1 %	Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410 Sensibilisant de la peau 1 H317

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
KW C8-10 aromatique < 0.1% benzene 64742-95-6	265-199-0	< 10 %	N - Dangereux pour l'environnement; R51/53 Xn - Nocif; R65 Xi - Irritant; R37 R10, R66, R67
1,2,4-triméthylbenzène 95-63-6	202-436-9	< 5 %	R10 Xn - Nocif; R20 Xi - Irritant; R36/37/38 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
mésitylène 108-67-8	203-604-4	< 2,5 %	R10 Xi - Irritant; R37 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	265-185-4	< 1 %	R10 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53 Xn - Nocif; R48/20, R65 R66, R67
Cumène 98-82-8	202-704-5	< 1 %	R10 Xn - Nocif; R65 Xi - Irritant; R37 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
N,N'-dithiodi-o-phénylenedibenzamide 135-57-9	205-201-9	< 0,1 %	N - Dangereux pour l'environnement; R50/53 Xi - Irritant; R43

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation:**

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas de données.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un équipement de sécurité.
- Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.
- En cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Balayer mécaniquement.
- Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

- Voir le conseil à la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène:

- Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
- Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
- Stocker dans un endroit frais.
- Température de stockage conseillée 15 à 20 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Mastic monocomposant pour joints

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Suisse

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
CARBONATE DE CALCIUM, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 1317-65-3		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE 95-63-6	20	100	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
TRIMÉTHYLBENZÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 95-63-6	20	100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
TRIMÉTHYLBENZÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 95-63-6	40	200	Valeur Limite Court Terme	4 fois x 15 minutes/periode de travail	SMAK
TRIMÉTHYLBENZÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 95-63-6				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
CELLULOSE, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 9004-34-6		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
MÉSITYLÈNE (TRIMÉTHYLBENZÈNES) 108-67-8	20	100	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
TRIMÉTHYLBENZÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 108-67-8	20	100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
TRIMÉTHYLBENZÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 108-67-8	40	200	Valeur Limite Court Terme	4 fois x 15 minutes/periode de travail	SMAK
TRIMÉTHYLBENZÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 108-67-8				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
ISOPROPYLBENZÈNE 98-82-8	20	100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
ISOPROPYLBENZÈNE 98-82-8	80	400	Valeur Limite Court Terme	4 fois x 15 minutes/periode de travail	SMAK
ISOPROPYLBENZÈNE 98-82-8			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
ISOPROPYLBENZÈNE 98-82-8				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
WHITE SPIRIT 64742-82-1	100	525	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
ESSENCE POUR MOTEURS 35-200 64742-82-1	300	1.100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
ESSENCE LÉGÈRE 60-90 (0-10 % EN VOL. D'HYDROCARBURES AROMATIQUES) 64742-82-1	500	2.000	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	Eau douce					0,635 mg/L	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	Eau salée					0,0635 mg/L	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	Eau (libérée par intermittence)					6,35 mg/L	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	STP					100 mg/L	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	Sédiments (eau douce)					3,29 mg/kg	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	Sédiments (eau salée)					0,329 mg/kg	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	terre					0,29 mg/kg	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		25 mg/kg p.c. /jour	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		150 mg/m3	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		32 mg/m3	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		11 mg/kg p.c. /jour	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		11 mg/kg p.c. /jour	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		330 mg/m3	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		44 mg/kg p.c. /jour	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		71 mg/m3	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		26 mg/kg p.c. /jour	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		26 mg/kg p.c. /jour	

Indice Biologique d'Exposition:

Composant	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
cumène 98-82-8	2-phényl-2-propanol	Créatinine urinaire	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	50 mg/g	CH BAT		

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussières, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre à particule type P.
Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection

Protection du corps:

Porter un équipement de sécurité.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon le règlement n° 819 du 19 Août 1994.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Matière solide pâteux Noir
Odeur seuil olfactif	d'Aromatique Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	45 °C (113 °F); pas de méthode
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,5 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (; 20 °C (68 °F))	45.000 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	Insoluble

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
KW C8-10 aromatique < 0.1% benzene 64742-95-6	LD50	> 6.800 mg/kg	oral		rat	
N,N'-dithiodi-o- phénylenedibenzamide 135-57-9	LD50	> 5.050 mg/kg	oral		souris	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
-----------------------------------	----------------	--------	---------------------------	---------------------------	---------	---------

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
N,N'-dithiodi-o- phénylenedibenzamide 135-57-9	LD50	> 2.500 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
N,N'-dithiodi-o- phénylenedibenzamide 135-57-9	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
N,N'-dithiodi-o- phénylenedibenzamide 135-57-9	non irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
N,N'-dithiodi-o- phénylenedibenzamide 135-57-9	sensibilisant	Test de maximisa tion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
N,N'-dithiodi-o- phénylenedibenzamide 135-57-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
N,N'-dithiodi-o- phénylenedibenzamide 135-57-9	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité**Écotoxicité:**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
KW C8-10 aromatique < 0.1% benzene 64742-95-6	LC50	18 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
KW C8-10 aromatique < 0.1% benzene 64742-95-6	EC50	21,3 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
KW C8-10 aromatique < 0.1% benzene 64742-95-6	EC50	> 1 - 10 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga. Growth Inhibition Test)
1,2,4-triméthylbenzène 95-63-6	LC50	7,7 mg/l	Fish	192 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,2,4-triméthylbenzène 95-63-6	EC50	3,6 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
mésitylène 108-67-8	LC50	7,7 mg/l	Fish	192 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
mésitylène 108-67-8	EC50	3,6 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
N,N'-dithiodi-o- phénylenedibenzamide 135-57-9	EC50	0,095 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
KW C8-10 aromatique < 0.1% benzene 64742-95-6	facilement biodégradable	aérobie	78 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
N,N'-dithiodi-o- phénylenedibenzamide 135-57-9		aérobie	24 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
KW C8-10 aromatique < 0.1% benzene 64742-95-6	> 3					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
1,2,4-triméthylbenzène 95-63-6	3,63					
N,N'-dithiodi-o- phénylenedibenzamide 135-57-9	4				30 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB

KW C8-10 aromatique < 0.1% benzene
64742-95-6

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
08 04 09 Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 13,3 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

COV Peintures et Vernis (UE) :

(Sous)catégorie de produit:

Ce produit ne rentre pas dans le champ d'application de la directive 2004/42/EC

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.